



L'AMIANTE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'amiante est une fibre minérale naturellement présente dans les roches. Ce matériau résistant au feu a été utilisé de façon importante, principalement dans le secteur du bâtiment avant son interdiction en 1997.



L'AMIANTE ET MA SÉCURITÉ

Une fois inhalées, les fibres d'amiante se fixent sur les parois de nos poumons et provoquent des **maladies** respiratoires de type mésothéliome.

Nous vous rappelons que le prélèvement de matériaux susceptibles d'être amiantés doit être réalisé avec des conditions spécifiques.

Faire soi-même les prélèvements peut mettre en danger votre santé : faites appel à un professionnel

MATÉRIAUX ACCEPTÉS



Poussières sur lingette



Matériaux du bâtiment



Enrobés routiers

*Attention, nous n'analysons pas des déchets, gravats ou mélanges de matériaux

Plus d'informations sur www.myeasylab.fr



POURQUOI DEMANDER UNE ANALYSE ?

Lorsque vous engagez des travaux chez vous, vous pouvez être exposés à de l'amiante. Afin de connaître les mesures de sécurité à engager, nous vous proposons nos analyses d'amiante.

Du fait que le prélèvement ne soit pas réalisé par un diagnostiqueur certifié, vos rapports n'ont pas de valeur légale mais uniquement informative, pour votre usage privé.

COMMENT PASSER COMMANDE SUR NOTRE E-SHOP ?



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

Réglementation en vigueur concernant les différents diagnostics légaux immobiliers (liste non exhaustive)

- Décret du 3 juin 2011 qui définit les listes A, B et C de matériaux concernés par les différents types de diagnostics.
- Arrêté du 12 décembre 2012 définissant les modalités des diagnostics avant vente
- Arrêté du 21 décembre 2012 définissant les modalités des Diagnostic Technique Amiante (DTA) et Dossier amiante parties privatives (DAPP)
- Arrêté du 26 juin 2013 définissant les modalités des DAAD et DAAT

Guide pratique du ministère des affaires sociales, de la santé, et des droits de femmes
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/GuideAmiante_2014.pdf

Annuaire en ligne des diagnostiqueurs : www.diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr